

Circuit n°10 BOURG ET VIEUX-BOURG (samedi- uniquement les commerces)

Centre commercial de Richeval - Rue du Débarcadère - Rue du cimetière - centre commercial Rigaud - rue Achille René Boisneuf jusqu'au crédit agricole - rue Schoelcher jusqu'à la place du marché - rue Légitimus - rue Achille René Boisneuf (du crédit agricole jusqu'à Cocoyer) - rue du Moule - Vieux-Bourg : église, restaurant, marché.

Le Tri Sélectif : une solution incontournable dans la gestion des déchets

- Le tri sélectif est une réalité à Morne à l'Eau, il faut avoir le réflexe du tri des déchets. Les points d'apports volontaires (P.A.V) de couleur verte reçoivent l'ensemble des bouteilles et bocaux en verre. Les P.A.V. bleus reçoivent les emballages propres plastiques, cartons et papiers.
- L'ensemble des déchets récoltés dans les 35 P.A.V. de la commune par le SICTOM sont triés et valorisés dans les unités de recyclage.
- Les deux ambassadeurs du tri de Morne à l'Eau sont à la disposition des associations, des écoles et des collectifs de quartier pour la sensibilisation et l'éducation au tri sélectif.



Konpostaj oui !



Malpwoptaj non !

10 règles à retenir : Pour une meilleure prise en charge de nos déchets

- Nous devons avoir beaucoup de respect et de considération pour le personnel de collecte des déchets qui réalise un travail pénible dans des conditions difficiles. Ce sont les premiers maillons de la santé et de la salubrité publiques.
- Nous devons présenter nos bacs la veille au soir (après 19h) des jours de la collecte .



- Nos bacs doivent être sortis après 19h et rentrés après la collecte, ils ne doivent pas rester sur la voie publique.

- Nous devons utiliser les Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le tri. Le tri sélectif de nos déchets est une obligation. De plus, le tri diminue les coûts de traitement des déchets pour la collectivité et va contribuer à faire baisser nos impôts.

- Nos bouteilles en verre doivent aller dans les PAV et non dans nos poubelles.

- Nous ne devons pas entreposer de déchets au « pied » des poteaux téléphoniques, électriques et autour des Points d'Apport Volontaire.

- Nos déchets de soins (seringues, aiguilles, compresses..) à risques infectieux ne doivent pas se retrouver dans nos poubelles, sachets ou dans les PAV.



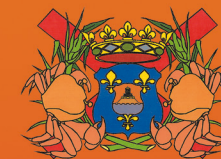
P.A.V

- Nos piles et lampes usagées doivent être rapportées à un point de collecte spécifique. Elles ne doivent pas se retrouver dans nos poubelles car elles sont dangereuses et polluantes pour l'environnement.

- Pensons à composter nos déchets verts, c'est la meilleure valorisation possible.

- Respectons les règles de stationnement. Elles sont aussi nécessaires à la bonne circulation des bennes à ordures ménagères.

Contact : 0590 24 06 90 / mail : servicededd@mornealeau.fr



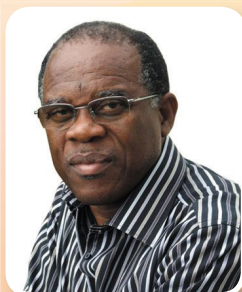
Guide

des circuits de collecte des déchets ménagers et assimilés



Morne à l'eau
2012

Le Mot du Maire



Chers Concitoyens,

Je suis honoré de vous proposer le guide 2012 relatif aux circuits de collecte des déchets ménagers et assimilés. En effet, la deuxième édition de ce guide prouve que l'on s'inscrit durablement dans une gestion moderne et performante de ce service.

Rappelons, que **la collecte des déchets est le premier maillon de la salubrité publique** et donc de notre bonne santé. Aussi, nous ne devons pas laisser des déchets autour de chez nous ou faire des dépôts dans la ville, dans les espaces agricoles et naturels. C'est pour cette raison qu'une campagne de communication « **Stop au malpwoptaj** » sera menée sur l'ensemble du territoire et parallèlement les récalcitrants seront sanctionnés.

Comme annoncé en 2011, une étude pour l'amélioration de la collecte des déchets a été réalisée et les premières recommandations seront mises en œuvre dès cette année.

Ainsi, **l'ensemble du parc de bacs roulants sera renouvelé** selon les normes modernes de gestion de la collecte. Les commerçants, artisans et autres administrations ont déjà été équipés en bac neuf, suivra l'ensemble des administrés. Néanmoins, tout le monde doit comprendre que le bac mis à disposition a un coût donc **il doit être rentré et bien entretenu**.

Autre recommandation, pour des raisons de sécurité et de coût très élevé, **le service de ramassage des déchets sera réorganisé** afin de se conformer aux exigences d'une collecte moderne : régularité, sécurité et diminution des coûts.

Enfin, les guadeloupéens doivent se préparer à une augmentation du prix du traitement des déchets dans les années futures. **Il devient donc urgent de changer nos comportements**, de trier de plus en plus, de composter les déchets verts, de mutualiser les moyens (intercommunalité), d'investir dans les équipements structurants (centre de transfert, déchèterie...) afin de diminuer les coûts tout en améliorant le service et la qualité de notre environnement.

Morne à l'Eau « Ville durable » ne sera pas à la traîne ! Au contraire, nous serons, avec vous, exemplaire en matière de gestion et de valorisation des déchets.

Jean-Claude LOMBION

Circuit n°1 BOURG ET JABRUN (lundi au vendredi)

Service technique - Rue Léon Blum - Rue du Débarcadère - rue Jean Jaurès - Rue Bajon - Rue Abbé Grégoire - Léon Blum - Boulevard Ouest - Ruelle Gustave et rue Bragelogne - Centre commercial Rigaud - Cités Brion - 3 chemins Brion - Nouvin - Darthres - Rue du Moule jusqu'au lycée Faustin Fléret - Espérance - Cités de Darthres - Rés les palétuviers - Cités Cocoyer - Morne du cimetière.

(MARDI ET VENDREDI)

Salette - Mompierre - Chemin Jean-Pierre - Lebraire - 3 chemins Croustère - Girard - Chemin de l'Espérance - Jabrun St Cyr jusqu'à la maison Léo

Circuit n°2 BOSREDON (lundi et jeudi)

Service technique - Cimetière - Marieul - Saint Girond - Croustère - 3 chemins Croustère - Bosredon - Ecole de Bosredon - Rue Calebasse - Champfleury - Lotissement NELSON - Berlet - Pierre Louis - Epicerie BARTHEBIN - Gensolin - Dioul - Beguette jusqu'au 3 chemins de Vieux-Bourg face à l'abri des voyageurs

Circuit n°3 CHAZEAU (mardi et vendredi)

Coulé Elie - Lotissement Palmier - Route de Labath - 3 chemins Labath - Lorgier - Mompierre - Dessales - 3 chemins Bois d'Inde - Chazeau - Epicerie Christiane - Route de Boricaud - Dubisquet - Lapalin - 3 chemins de Chazeau - Bois d'Inde - Descente de Bois d'Inde jusqu'au 3 chemins Salette - Salette - Route Sony Rupaire - Bordeaux-Bourg

Circuit n°4 DUBELLOY/VIEUX-BOURG/CHASTEL/LABUTHIE (lundi et jeudi)

Dubelloy - 3 chemins de Vieux-Bourg - Geffrier - Vieux-Bourg - Route Babin - Plage de Babin - Chastel - Garage Guérande jusqu'à la maison BADOFF - Labuthie jusqu'à la Chapelle Belle Espérance

Circuit n°5 LASSERRE/QUIRINE (mardi et vendredi)

Epicerie Ramier - Lasserre - Terrain de foot - Total - Chemin blue bird - Maison Geolier - Epicerie Soubaly - Epicerie PHAETON - lotissement Lasserre - Chemin de la carrière - Morne Lolo - 3 chemins de Jabrun - Ecole primaire - route de Lolo - Chemin ISSON - Boisvin - Réduit - Epicerie GEOLIER - Marchand QUIRINE

Circuit n°6 RICHEVAL / BOURG /BLANCHET (lundi et jeudi)

Richeval - Bonne-Terre - Picot - Lotissement Rousseau - Belcoin - Pointe à Retz - Ancien pont du Débarcadère - Rue du Débarcadère jusqu'à la Poste - Rue Schoelcher jusqu'à la place du marché - Rue Légitimus jusqu'à supermarché Dorlin - Rue de l'Eglise - Rue Achille René Boisneuf (de Crédit Agricole à Cocoyer) - Chemins STANISLAS (gauche et droite) - o bô ravin la - Blanchet - station service - Caserne des sapeurs pompiers - Crématorium

Circuit n°7 BOURG / JABRUN / LORISSEMENT DESVAREUX (mardi et vendredi)

Centre technique - centre commercial Richeval - rue du Débarcadère - rue Bragelogne - rue Achille René Boisneuf jusqu'au crédit agricole - rue Schoelcher jusqu'au marché - rue Légitimus - lotissement les hauts e jabrun - impasses morne lolo - Jabrun derrière l'école - près des gîtes - chemin du gros morne - plateau Roche - impasses - lotissement Elie - Fond ravine - Boulangerie ALOPH - Brion (impasses) Lebraire - Bois d'Inde - Zabeth - lotissement Desvarieux

Circuit n°8 ROUSSEAU/DUBELLOY/BELLE ESPERANCE (lundi et jeudi)

Terrain Diado - quartier Rousseau - résidence Gustave - Impasse Montseigneur - Dubelloy (chemin du terrain de football) - Impasses Sauvia - Terrain Chipan - Saint-Sauveur - La coure des braves - impasses Geffrier - Entrée Coco - Losio - Quentin - Impasses Quirine - Perrin - Morne Aubin (près du canal/versant droit) - Epicerie Devarre - impasses Perrin Ranch - Tiburce et Louise - l'Orée Perrin - l'Orée Houdan - Impasse Diroul - Berlette - Belle Espérance

Circuit n°9 BOURG et zones d'accès difficiles (lundi au vendredi)

Centre commercial de Richeval (L-M-V) - Impasses rue Bragelogne (Ma-V) - Impasses Bajon (Ma-V) - Le Bourg - Impasses Cocoyer 1 (L-J) - Impasse J.CHOISY (Ma-V) - La Place - Rue Girard (L-M-V) - Rue Bébian (L-M-V) - la perception (L-J) - Centre commercial Rigaud (L-J) - Impasses Blanchet (Ma-V) - Impasse lotissement Béguette (Ma-V) Impasses lotissement Champfleury (Ma-V).

(L : Lundi - Ma : Mardi - M : Mercredi - J : Jeudi - V : Vendredi)